



DÉLIBÉRATION n° 60/2020 du 21 septembre 2020
Rectifiant la délibération 43/2020 du 09 septembre 2020 relative à l'opération
Intitulée « Aménagement d'un espace paysager dans l'enceinte de l'hôtel de ville de Fare avec
une stèle en hommage à Pouvanaa a Oopa »

En sa séance du 21 septembre 2020, convoquée en procédure d'urgence par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° CONV/CM6/2020 du 17 septembre 2020, sous sa présidence, avec Madame Tehani LY, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 108/2019 du 24 octobre 2019 acceptant le principe de l'opération intitulée « Aménagement d'un espace paysager dans l'enceinte de l'hôtel de ville de Fare avec une stèle en hommage à Pouvanaa a Oopa », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier de l'Etat au titre de la DETR ;
- Vu** la délibération n° 43/2020 du 09 septembre modifiant la délibération n° 108/2019 du 24 octobre 2019 acceptant le principe de l'opération intitulée « Aménagement d'un espace paysager dans l'enceinte de l'hôtel de ville de Fare avec une stèle en hommage à Pouvanaa a Oopa », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier de l'Etat au titre de la DETR ;

Considérant les observations faites par la délégation au développement des communes suite au dépôt de la demande de financement faisant l'objet de la délibération n° 43/2020 ;

Oùï l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1er : L'article 3 de la délibération n° 43/2020 du 09 septembre 2020, susvisée, est modifié et remplacé comme suit :

La commune de Huahine sollicite le concours financier de l'Etat et du Pays, conformément au plan de financement suivant :

	Montant HT		Montant TTC	
	Assiette coût (en francs XPF)	Taux de participation	Assiette coût (en francs XPF)	Taux de participation
Etat	3.727.000	50 %	3.727.000	46,59 %
Pays	2.236.200	30 %	2.400.000	30 %
Commune	1.490.800	20 %	1.873.000	23,41 %
Total opération	7.454.000	100 %	8.000.000	100 %

- Article 2 :** Toutes les autres dispositions de la délibération n° 43/2020 restent inchangées.
- Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.
- Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée où besoin sera.

- Extrait de délibération -

Vingt-neuf (29) membres du conseil municipal étant en exercice.

27 membres sont présents au moment du vote :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| 1. Maire | LISAN Marcelin |
| 2. 1 ^{er} adjoint | TEMERATE Tania |
| 3. 2 ^{ème} adjoint | GIBERT Pitori |
| 4. 4 ^{ème} adjoint | MALATESTE Antonio |
| 5. 5 ^{ème} adjoint | ROURA Nicole |
| 6. 6 ^{ème} adjoint | TAAROAMEA Bruno |
| 7. 7 ^{ème} adjoint | FANAURA Clotilde |
| 8. 8 ^{ème} adjoint | FANIU Erick |
| 9. Maire délégué de Fare | LEMAIRE Gaston |
| 10. Conseiller municipal de Fitiï | ROURA-ARUTAHU Jacques |
| 11. Maire délégué de Maeva | CHEOU Ronald |
| 12. Conseiller municipal de Maeva | TEFAATAUMARAMAMA Timiona |
| 13. Conseiller municipal de Fitiï | BUARD Mathilde |
| 14. Conseiller municipal de Fitiï | TEMAURI Jean-Marie |
| 15. Maire délégué de Fitiï | MOU SIN Gaétan |
| 16. Conseiller municipal de Fare | COLOMBANI Moehau |
| 17. Maire délégué de Haapu | CHONG Claude |
| 18. Conseiller municipal de Parea | TEMEHARO Gyle |
| 19. Maire délégué de Faie | ITCHNER Edna |
| 20. Conseiller municipal de Maeva | CHAN Maeva |
| 21. Maire délégué de Tefarerii | VEAU Eugénie |
| 22. Maire délégué de Maroe | TEPA Eremoana |
| 23. Conseiller municipal de Maroe | PUUPUU Titaua |
| 24. Conseiller municipal de Maroe | TEPOU Tepora |
| 25. Maire délégué de Parea | TUIHANI Eugène |
| 26. Conseiller municipal de Fare | TINIRAU Aremiti |
| 27. Conseiller municipal de Haapu | LY Tehani |

02 membres ont donné pouvoir :

1. 3^{ème} adjoint, FAAHU Tatiana
2. Conseiller municipal de Fare, HEITAA Dorida

à LISAN Marcelin
à FANIU Erick

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 29

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 29

Votes pour : 29

Vote contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,



LISAN Marcelin